

Respectons nos forêts

PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS

En tant qu'invités, nous sommes les bienvenus en forêt. Les lieux et les circonstances imposent parfois des restrictions particulières relatives à la protection de l'environnement, au risque d'incendie, etc. Respectons-les.



Qu'avons-nous le droit de faire en forêt ? Quels sont les interdits ? Communes et propriétaires forestiers sont régulièrement confrontés à ce genre de questions.

La forêt est un espace de détente et de loisirs pour les hommes mais c'est aussi un habitat pour une multitude de plantes et d'animaux. À quelques exceptions près, la forêt est ouverte à tous. Nous devons nous y comporter en invités. Pour que chacun puisse profiter de cet espace tout en le préservant, les membres de la Communauté de travail pour la forêt ont élaboré ces dix petites règles de savoir-vivre en forêt. À noter que, selon le lieu et la saison, des restrictions ou des exceptions peuvent s'appliquer à certaines activités ou manifestations.

Guide à télécharger sur www.waldknigge.ch



Nos chiens, nous maîtriserons.

La présence de chiens est une source de stress pour la faune sauvage, qui perçoit le meilleur ami de l'homme comme un danger. Dans de nombreux cantons, les chiens doivent être tenus en laisse durant les périodes de couvaison et de mise bas (du 1^{er} avril au 15 juillet). Ne prenons aucun risque, la laisse est toujours une bonne solution.



Sur les chemins et sentiers, nous resterons.

La forêt est l'habitat des plantes et des animaux. Pour ne pas les déranger, utilisons les chemins et les sentiers existants.

Se recommande : www.foretsuisse.ch



Commune

EN BREF

En 2019, le bureau communal sera fermé aux dates suivantes :

Pâques le vendredi 19.04 et le lundi 22.04.2019

• 1^{er} mai 2019 fermé l'après-midi

• Ascension le jeudi 30.05 et le vendredi 31.05.2019

• Pentecôte le lundi 10.06.2019

• Fête-Dieu le jeudi 20.06 et le vendredi 21.06.2019

1^{er} Août du lundi 29.07 au vendredi 02.08.2019 compris
Assomption du jeudi 15.08 au vendredi 16.08.2019 compris

• Toussaint le vendredi 01.11.2019

Noël du mardi 24.12.2019 au vendredi 03.01.2020 compris



Mobilité

CARTE JOURNALIERE CFF

Toutes les personnes domiciliées ou non à Attalens et Tatroz peuvent bénéficier d'une carte journalière mise à disposition quotidiennement par la Commune d'Attalens (il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement CFF ½ tarif).

Le jour de validité, elles donnent droit à un nombre illimité de courses en 2e classe sur les lignes du rayon de l'abonnement général (AG). Elles peuvent être détruites après utilisation.



05.04.2019



Trois cartes journalières sont disponibles par jour pour l'ensemble de la population.

Procédure pour la réservation

- 1. Vérifier la disponibilité sur le site de la commune www.attalens.ch
- Téléphonez au → 021 947 41 85 durant les heures de bureau ou Envoyez un mail à controlehabitants@attalens.ch ou Présentez-vous au guichet durant les heures d'ouverture du bureau communal.

Il ne sera fait aucun envoi par poste. Les cartes peuvent être retirées au moment de la réservation, durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur appel téléphonique préalable.

Les cartes journalières seront payées, sans exception, au plus tard lors de leur retrait. Aucune carte journalière ne pourra être délivrée contre facture. Chaque utilisateur est prié d'être attentif à cette procédure et de s'organiser en conséquence. Les cartes journalières réservées et non retirées seront facturées et majorées de CHF 10.00 pour les frais.



Appe.

AUX PREMIERS REPONDANTS

Vous avez 18 ans révolus ?

Vous bénéficiez d'une bonne condition physique et psychique ? Vous désirez venir en aide à votre prochain bénévolement ?

Devenez Premier Répondant!



Afin d'améliorer le pronostic vital des citoyens fribourgeois en cas d'arrêt cardiaque, le canton a développé un concept pour rendre possible l'intervention de premiers répondants. Le but est de prodiguer précocement les gestes qui peuvent sauver une vie (massage cardiaque et défibrillation).

Conditions

- Avoir la volonté de suivre ou avoir suivi une formation BLS-AED (Basic Life Support Automated External Defibrillation) reconnue SRC, à répéter chaque 2 ans.
- Etre en possession d'un smartphone (pour l'alarme).
- S'inscrire via l'application « First Responder Fribourg » sur votre smartphone.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le site de la Fondation Fribourg Cœur : www.fribourgcoeur.ch

Où suivre une formation BLS-AED?

- Fondation Fribourg Cœur: http://fribourgcoeur.ch/prestations/formations/
- Sections de Samaritains : http://www.samariter-fr.ch/fr/reanimation.html
- Ambulanciers instructeurs du Sud Fribourgeois : <u>ekropf@ambfr.ch</u>



Prise en charge de la formation

Si vous n'avez pas suivi de formation BLS, certaines entreprises la proposent à leurs employés.

Si tel n'est pas le cas et que vous êtes **citoyen(ne) d'Attalens**, la commune prendra en charge votre formation de premier répondant à hauteur de CHF 100.- sur présentation d'une facture acquittée et d'une copie de votre certificat.

Vous pouvez nous adresser ces documents par courriel : <u>administration@attalens.ch</u> ou par courrier à Administration communale – CP 71 – 1616 Attalens.



<u> Арреі</u>

L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DE LA VEVEYSE CHERCHE DES ACCUEILLANTES



Vous souhaitez exercer une activité valorisante et enrichissante au contact d'enfants à votre domicile ?

L'Association d'accueil familial de jour de la Veveyse attend votre appel au \rightarrow 021 947 57 75. Toutes les informations utiles sur le site Internet www.accueildejour.ch/veveyse.



Jeunes entre 17 et 21 ans

OBLIGATIONS DE COTISER A L'AVS

Vous avez entre 17 et 21 ans ? Quelle que soit votre situation professionnelle, vous êtes tenu(e) de verser des cotisations AVS.

- Si vous avez un emploi, vous êtes en cours d'apprentissage ou vous bénéficiez d'indemnités de chômage: vous êtes tenu(e) de verser des cotisations AVS, prélevées directement sur votre salaire, dès le 1^{er} janvier qui suit votre 17^{ème} anniversaire.
- Si vous êtes sans activité lucrative, à l'AI ou au bénéfice d'indemnités journalières de l'assurance maladie : vous devez verser des cotisations AVS dès le 1^{er} janvier qui suit votre 20^{ème} anniversaire.
- Si vous étudiez: vous êtes tenu(e) de verser des cotisations AVS dès le 1^{er} janvier qui suit votre 20^{ème} anniversaire. Si vous exercez en même temps une activité lucrative, vous devez alors verser des cotisations AVS dès le 1^{er} janvier qui suit votre 17^{ème} anniversaire.

Le non versement de ces cotisations entraîne le paiement rétroactif de celles-ci accompagnées d'intérêts moratoires.

Les documents nécessaires à votre affiliation auprès de la caisse AVS sont disponibles sur le site Internet de la Caisse de compensation : www.caisseavsfr.ch

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Isabelle Gabriel, agente AVS à l'administration communale, CP 71, 1616 Attalens, → 021 947 41 85, ☞ igabriel@attalens.ch.



Collecte des déchets ménagers

INTRODUCTION DE SACS-POUBELLE DE COULEUR

Rappel, dès le 1^{er} avril les vignettes ne seront plus admises.

A partir du mois d'avril 2019, l'utilisation des vignettes ne sera plus autorisée, mais vous pouvez encore vous faire rembourser le solde de vos vignettes auprès de l'administration communale jusqu'au 31 mai 2019. Passé ce délai, elles ne seront plus reprises.



Les sacs sont en vente auprès de :

- l'administration communale, Attalens
- la boulangerie Maillard Gourmandises, Attalens
- la boucherie Savoy, Attalens
- la boulangerie Duvoisin, Attalens
- Fleurs@tmosphère, Attalens
- Garage Savoy, Attalens
- Denner à Bossonnens.



Appel

PASSEPORT-VACANCES DE LA VEVEYSE CHERCHE DES BÉNÉVOLES

Depuis ses débuts en 1985, le passeport-vacances permet à plusieurs centaines d'enfants scolarisés dans le district de profiter de nombreuses activités du 8 au 20 juillet 2019.



Afin de pouvoir mener à bien l'édition 2019, le comité du passeport-vacances a besoin de vous. Si vous avez un peu de temps libre à consacrer aux enfants de notre district, vous pouvez être accompagnant lors d'une activité, véhiculer les enfants ou apporter un soutien au comité dans l'organisation des activités.

Pour tout contact: info@pas-vac-veveyse.ch ou renseignement: www.pas-vac-veveyse.ch.